

## Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

Commission Thématique N°2 « les cours d'eau et les milieux aquatiques »

### Compte rendu de la réunion du 29 avril 2004

Le jeudi 29 avril 2004 s'est tenue à Brunémont la première réunion de la Commission Thématique N°2 « les cours d'eau et les milieux aquatiques » mise en place dans le cadre de l'élaboration du SAGE de la Sensée.

#### Etaient présents :

Mme Dorine ALLART, Conseil Général du Pas-de-Calais  
Mme Géraldine AUBERT, Agence de l'Eau Artois-Picardie  
Mr Alain BOULANGER, Adjoint au Maire d'Aubigny-au-Bac  
Mr Christian BOUTROUILLE, Président de la Section Douaisis du Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord - Pas-de-Calais  
Mr Mathieu BREDECHE, Conservatoire des sites naturels du Nord - Pas-de-Calais  
Mr Francis CORNU, Adjoint au Maire d'Oisy-le-Verger  
Mr André COURTECUISSÉ, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Pas-de-Calais  
Mr Jean-Marc DELABRE, Président du Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air du Nord  
Mr Henri DELATTRE, Fédération de Pêche du Nord  
Mr Didier DELAVAL, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Nord  
Mr Jean-Matthieu FONTAINE, Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux (SIRA)  
Mr Edmond GAZEL, Maire d'Ecourt-saint -Quentin  
Mr Gustave HERBO, Président du Comité Sensée Environnement, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement  
Mr Pascal LAGE, représentant du Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air du Pas-de-Calais  
Melle Bettina LANCHAIS, Institution Interdépartementale Nord -Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée  
Melle Coralie LANIZAC, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement Nord - Pas-de-Calais  
Mr Dominique LECOCCQ, Conseil Supérieur de la Pêche  
Mme Thérèse LEGOFF, Présidente d'Ostrevant Bouchain Environnement  
Mr Jean-Claude MAIRE, Maire de Wavrechain-sous-Faulx  
Mr Fabien MARTIN, Direction Régionale de l'Environnement Nord - Pas-de-Calais  
Mr Patrick MASCLET, Maire d'Arleux, Conseiller Régional  
Mme Stéphanie MATTON, Communauté de Communes de l'Ouest Cambrésis  
Mr Christian MUYS, Président du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement du Nord - Pas-de-Calais  
Mr Gilles POULAIN, Président de la Commission Thématique N°2, Maire de Brunémont  
Mr Fabrice THIEBAUT, Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée  
Mme Karine URBAIN, Service Navigation Nord - Pas-de-Calais, MISE 59  
Mr André URBANIJA, Fédération de pêche du Pas-de-Calais

#### Absents, excusés :

Mr Stéphane ANSART, Direction Départementale de l'Équipement du Pas-de-Calais, MISE 62

Mr Alex BARBEAU, Président de l'Amicale des Huttiers de la Vallée de la Sensée  
Mr Thomas BATORI, Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Arras  
Mr Francis CAMPEDELLI, Maire de Neuville sur Escaut  
Mr Jean-Louis CANDAT, Maire de Vaulx-Vraucourt  
Mr Jean-Pierre CUVILLIEZ, Maire de Saudemont  
Mr Denis DEROY, Adjoint au Maire de Chérisy  
Mme Françoise DUHAMEL, Centre Régional de Phytosociologie  
Mr Henri GAMEZ, Maire de Fressies  
Mr Michel HENNEBICQ, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Pas-de-Calais  
Mr Pierre HOUBRON, Fédération de chasse du Pas-de-Calais  
Mr Jean-Marc LAMBIN, Syndicat Intercommunal de Distribution des Eaux du Nord de la France  
Mr Baptiste LEGAY, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Pas-de-Calais, MISE 62  
Mr Hervé LEJOSNE, Syndicat des Propriétaires agricoles exploitants et ruraux du Pas-de-Calais,  
Mr Jean-Marie LOISEL, Service Navigation Nord - Pas-de-Calais, MISE 59  
Mr Jean-Pierre MARSON, représentant la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Arras  
Mr André MARTIN, Maire de Torquesne  
Mr Emmanuel PETIT, Fédération de Pêche du Nord  
Mr Daniel RENARD, Président du Comité départemental de la Fédération Française de Canoë Kayak  
Mr Philippe RENO, Pisciculteur à Rémy  
Mme Maryvonne RINGEVAL, Maire de Raillencourt-sainte-Olle  
Mr Christian SANTERNE, Maire de Rémy  
Mr Denis SLOMANIOWSKI, Adjoint au Maire d'Aubenchoul-au-Bac  
Mr Daniel TABARY, Maire de Frémicourt

---

M. POULAIN ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence et rappelle le contexte de la mise en place de cette commission.

M. THIEBAUT poursuit en présentant l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1/ Bilan des dispositions du SDAGE Artois - Picardie
  - 2/ Projets en cours de réalisation
    - a. Etude Hydraulique Globale
    - b. Inventaire des Zones Humides
    - c. Animations auprès des scolaires
  - 3/ Organisation et fonctions des SAGE
  - 4/ Propositions de méthodes de travail
  - 5/ Perspectives
  - 6/ Débat / Echange
- 

### **1/ Bilan des dispositions du SDAGE Artois - Picardie**

Un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Ce document est donc la référence en matière d'aménagement du territoire et de gestion des eaux et des milieux aquatiques.

Le SDAGE Artois-Picardie comprend 6 documents dont le quatrième répertorie 80 dispositions ou actions qui donnent des indications sur la politique de l'eau à mener pour les années à venir.

Ces actions se répartissent autour de 6 thèmes :

- |                                                       |                           |
|-------------------------------------------------------|---------------------------|
| A. La gestion quantitative de la ressource            | D. La gestion des risques |
| B. La gestion qualitative de la ressource             | E. Le bassin minier       |
| C. La gestion et la protection des milieux aquatiques | F. La gestion intégrée    |

La liste non exhaustive suivante énumère les principales dispositions réparties autour de chaque thème qui devront être prises en considération lors des travaux menés dans le cadre de cette Commission.

### **B. La gestion qualitative de la ressource**

Dispositions B1, B2, B3

Disposition B4 : « Définir et mettre en œuvre une politique de lutte contre le phosphore, en priorité dans les zones sensibles à l'eutrophisation »

Disposition B5 : « Assurer la maîtrise des rejets d'eaux de ruissellement contaminées et des pollutions diffuses »

Disposition B6

Disposition B7 : « Instruire avec une attention particulière les demandes d'autorisations de création ou d'extension d'élevages piscicoles en fonction de leurs impacts sur les cours d'eau » (autorités)

Disposition B12 : « Exploiter et renforcer les réseaux de surveillance existants et dégager des indicateurs hydrobiologiques globaux » → *réseau de mesures de l'Etude Hydraulique Globale*

Dispositions B15 à B18 : mesures agri-environnementales

Disposition B19 : « Sauvegarder et recréer des zones de dépollution naturelle (forêt, zones humides, lagunage, marais, haies, végétalisation rivulaire...) dans le cadre de la mise en place de zonage permettant le reboisement ainsi que la protection de biotopes »

Dispositions B20, B21, B23

Disposition B22 : « Identifier les risques encourus par les milieux naturels préalablement à d'éventuelles opérations de curage, notamment là où les eaux superficielles sont susceptibles de s'infiltrer dans les nappes » → *nécessité de réaliser l'Etude Hydraulique Globale*

### **C. La gestion et la protection des milieux aquatiques**

Disposition C1 : « Maintenir des niveaux d'eau suffisants dans les zones humides pour permettre le fonctionnement écologique des milieux naturels »

Disposition C2 : « Faire réaliser au niveau des SAGE une étude écologique avec un inventaire faunistique et floristique des milieux terrestres et aquatiques »

Disposition C3 : « Au niveau des SAGE, identifier les causes possibles et non naturelles de dégradation des zones humides, et prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la réhabilitation de ces milieux qui participent à l'auto-épuration »

Disposition C4 : « Faire respecter les richesses naturelles lors de l'élaboration des infrastructures et notamment lors du tracé de la liaison Seine-Nord »

Disposition C5 : « Dans le cadre des SAGE, assurer l'entretien régulier des cours d'eau en privilégiant les méthodes douces, avec mise en place de structures intercommunales disposant de moyens humains et financiers suffisants pour maintenir en bon état les rivières »

Disposition C6 : « Définir dans le cadre des SAGE les coûts liés aux obligations d'entretien du milieu naturel »

Disposition C7

Disposition C8 : « Faire respecter en permanence, et quels que soient les usages de l'eau, un niveau suffisant dans les cours d'eau pour y permettre un fonctionnement écologique équilibré »

→ *problématique de la rivière Sensée aval*

Disposition C9 : « Dans le cadre des SAGE, réaliser un 'schéma des barrages' en précisant les ouvrages à démanteler, les ouvrages à aménager et les modalités de gestion à apporter »

Disposition C10 : « Refuser le développement incontrôlé des barrages (micro-centrales, moulins, plans d'eau, ...) »

Dispositions C12 à C16

Disposition C17 : « Refuser le développement incontrôlé des plans d'eau en fond de vallées »

Dispositions C18 à C20 : concernent la gestion quantitative et qualitative des eaux pluviales

## 2/ Projets en cours de réalisation

### **a. Etude Hydraulique Globale : présentation du rapport définissant le réseau de mesures**

#### Précisions sur le déroulement de l'étude

➤ L'étude a démarré le 8 décembre 2003. Sa réalisation a été confiée au bureau d'études HYDRATEC, basé à Paris.

➤ Les objectifs de l'étude sont multiples et variés. Il s'agit :

- d'acquérir de nouvelles connaissances par la mise en place et l'exploitation d'un réseau de mesures quantitatives et qualitatives (exploité pendant 3 ans),
- d'analyser et de comprendre le fonctionnement hydraulique du bassin de la Sensée : relations nappes / cours d'eau / étangs / canaux,
- d'élaborer un programme de travaux de restauration et d'aménagement des cours d'eau permettant de solutionner les problèmes rencontrés sur le territoire,
- de définir des modalités de réalimentation de la Sensée aval à partir d'un canal,
- d'élaborer un plan de gestion coordonnée des niveaux des eaux,

➤ Cette étude comporte 6 parties :

- 1 - Action pilote sur l'amont du bassin versant pour la lutte contre l'érosion des sols et les ruissellements.
- 2 - Définition, mise en place et exploitation d'un réseau de mesures quantitatives et qualitatives sur les rivières et la nappe.
- 3 - Analyse du fonctionnement du bassin.
- 4 - Modélisation du fonctionnement hydraulique du bassin.
- 5 - Définition d'aménagements, propositions d'outils de gestion.
- 6 - Synthèse.

➤ Planning

- ↻ Les deux premières parties sont lancées depuis le 8 décembre 2003.
- ↻ Un rapport définissant le réseau de mesures a été remis par HYDRATEC et validé en mars par le comité de pilotage. Il fait l'objet de cette présentation.
- ↻ Ce réseau de mesures sera mis en place dans le courant de cette année 2004, puis les mesures s'effectueront pendant une période de 3 ans.
- ↻ Les autres parties de l'étude (analyse du fonctionnement, modélisations, propositions d'aménagements) seront par conséquent réalisées en 2007 et 2008.

#### Présentation du rapport « définition du réseau de mesures »

⇒ Est précisée en premier lieu dans ce rapport la démarche mise en œuvre par le bureau d'études pour le recueil d'informations et de données. Cette démarche a comporté :

- ↻ Des enquêtes auprès des services concernés : Agence de l'eau / DIREN / Service de la Navigation / Bureau de Recherches Géologiques et Minières / SIDEN France  
Ces rencontres ont fait l'objet de comptes rendus situés en annexe du document.
- ↻ Des reconnaissances de terrain,
- ↻ Le recueil de données par l'exploitation de la bibliographie (hydrographie, réseaux...).

⇒ Le bassin versant de la Sensée fait ensuite l'objet d'une présentation. Parmi les caractéristiques générales, on retiendra :

- Superficie de 85 600 ha
- Nombre de communes concernées : 134
- Une rivière principale nommée la Sensée qui s'écoule sur une quarantaine de km environ (de Vis-en-Artois jusqu'à Bouchain) ; les eaux superficielles s'écoulant d'Ouest en Est.
- Présence d'un aquifère crayeux qui demeure le réservoir naturel principal de l'Artois ; l'écoulement s'effectue du Sud-Ouest vers le Nord-Est.

⇒ Ce rapport présente également le réseau hydrographique, riche en particularités :

- Le canal du Nord coupe la Sensée en deux parties, d'où la distinction entre rivière Sensée amont à l'ouest du canal et rivière Sensée aval à l'est.
- Le cours de la Sensée amont emprunte d'autres lits (Marlenpuits, Marche Navire...); au fil des années ont eu lieu d'innombrables déviations de la Sensée et des différents cours d'eau.
- Le cours d'eau disparaît par endroits dans les étangs et les marais (entre Lécluse et Palluel notamment).
- L'existence d'un réseau de ruisseaux dont l'écoulement n'est pas pérenne.

⇒ Une partie du rapport est consacrée à l'analyse de la géologie et de l'hydrogéologie du bassin de la Sensée. On retiendra une caractéristique principale concernant l'écoulement de la nappe. La nappe de la craie présente deux régimes d'écoulement distincts :

- Au sud de Douai, elle possède un régime d'écoulement libre. Elle est alimentée directement par les infiltrations.
- Au nord de Douai : la nappe acquiert progressivement un régime captif.

⇒ Afin de définir un réseau de mesures cohérent et adapté aux besoins de l'étude, il a été nécessaire pour le bureau d'études de prendre connaissance du réseau existant.

#### **Réseau pluviométrique**

9 stations de mesures sont présentes sur l'ensemble du territoire. Elles se localisent sur les communes suivantes : Bouchain, Achiet-le-Grand, Epinoy, Marquion, Quéant, Wancourt, Lécluse, Douchy-les-Ayette et Saint-Léger. Elles sont gérées soit par Météo France soit par la DIREN.

Le réseau étant suffisamment dense, il s'avère inutile de mettre en place des stations pluviométriques supplémentaires.

#### **Réseau débitmétrique**

Il existe 2 stations gérées par la DIREN, pour lesquelles est mesuré en continu le débit :

- une sur la Sensée amont à Etaing,
- une sur le canal du Nord à Arleux qui donne indirectement le débit de toutes les eaux de la Sensée amont qui se jettent dans le canal.

Le réseau existant demeurant insuffisant, il s'avère nécessaire de créer des stations supplémentaires : - 3 stations sur l'amont, une sur chaque affluent (Cojeul / Trinquise / Agache),

- 8 stations sur l'aval, dont 6 sur la rivière Sensée et 2 sur les affluents (le fossé de Paillencourt et la Navillé Tortue)

→ Soit 11 stations de mesures de débit supplémentaires qui seront mises en place.

→ Au total sur le bassin, le réseau débitmétrique sera constitué de 13 stations de mesures du débit des cours d'eau.

#### **Réseau physico-chimique**

Il existe 3 stations pour lesquelles des mesures sont réalisées 6 fois par an par l'Agence de l'eau sur la rivière Sensée. Ces stations se localisent à Bouchain, Palluel et Torquesne.

Des mesures supplémentaires sont également nécessaires. Elles se feront aux mêmes endroits que les mesures de débit.

→ Soit au total 13 stations de mesures de paramètres physico-chimiques (en plus des mesures réalisées par l'Agence de l'Eau).

### **Mesures hydrobiologiques selon la méthode de l'IBGN (Indice Biologique Global Normalisé)**

L'analyse des prélèvements révèle la qualité générale d'un cours d'eau.

Il existe 2 stations de la DIREN : - une sur la Sensée amont à Lécluse  
- une sur la Sensée aval à Bouchain

Des mesures supplémentaires devront être réalisées. Le bureau d'études a ainsi déterminé 10 sites pour la réalisation de ces mesures.

→ Au total, ce réseau sera ainsi constitué de 12 stations.

### **Réseau piézométrique**

(Rappel : des piézomètres sont des tubes qui descendent jusque dans la nappe et qui permettent de mesurer le niveau d'eau de la nappe)

Le réseau piézométrique existant s'avère une nouvelle fois insuffisant : quelques piézomètres de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général du Pas-de-Calais sont implantés sur l'ensemble du bassin.

Pour la définition de ce réseau, le bureau d'études a tenu compte également des projets en cours de réalisation sur le territoire :

- projet de champs captants : un situé sur les communes d'Arleux et de Brunémont et l'autre aux environs d'Hamblain-les-Prés,
- projet d'implantation de piézomètres par le SIDEN France.

Le bureau d'études a préconisé l'implantation de 5 couples de piézomètres en pied de coteau, de chaque côté du lit des cours d'eau (4 piézomètres situés sur la partie amont du bassin et 6 sur l'aval).

→ Au total 10 piézomètres seront installés pour les besoins de cette étude afin de mesurer le niveau de la nappe.

### **Réseau de mesures de la qualité des eaux souterraines**

Le réseau existant est celui de l'Agence de l'Eau.

En concertation avec le BRGM, le bureau d'études a préconisé l'analyse de la teneur en nitrates de l'eau souterraine prélevée sur un couple de piézomètres mis en place dans le cadre de l'étude.

### **↻ Localisation des stations de mesures**

Le choix de l'emplacement des différentes stations de mesures (débit, physico-chimiques, IBGN) et des piézomètres s'est basé sur les critères suivants :

- les prescriptions du cahier des charges,
- la recherche de la complémentarité avec les points de mesures et les réseaux existants ou futurs,
- l'accessibilité,
- la faisabilité technique des mesures,
- les risques de vandalisme,
- les terrains publics pour les piézomètres.

Sur les cartes de l'annexe 6 sont localisées les stations à créer.

↻ L'annexe 7 regroupe les fiches des stations à mettre en place. Ces fiches donnent des indications sur :

- le numéro et la nature de la station (débitmétrique, physico-chimique, ...),
- le cours d'eau et la commune concernés,
- la localisation précise de la station sur une photo et sur un extrait de carte IGN au 25000°,
- l'équipement nécessaire à la réalisation des mesures,
- la fréquence et la nature des mesures,
- commentaires.

## ⇒ En résumé

### Pour les mesures de débit

- 13 stations de mesures, dont 5 en continu à Etaing, Arleux, Aubigny-au-Bac (Pt05), Féchain (Pt06) et Paillencourt (Pt08).
- L'équipement nécessaire : échelles limnimétriques / limnigraphes avec armoire pour les mesures en continu / appareils pour les mesures hebdomadaires ponctuelles
- Fréquence des mesures : hebdomadaire et en continu

### Pour les mesures physico-chimiques

- 13 stations de mesures, dont 3 en continu aux points Pt05, Pt06 et Pt08
- Seuls les paramètres O<sub>2</sub>, pH, t° et conductivité peuvent être mesurés en continu
- L'équipement nécessaire : appareils destinés à mesurer les paramètres O<sub>2</sub>, pH, t° et conductivité (en continu ou non) / ustensiles permettant le prélèvement d'eau en vue de la faire analyser par un laboratoire.
- Fréquence des mesures : hebdomadaire et en continu

### Pour les mesures hydrobiologiques (IBGN)

- 10 stations IBGN localisées à proximité des stations des mesures de débit
- La localisation est pour l'instant indicative, et doit être précisée par le professionnel chargé d'effectuer les prélèvements
- Fréquence des mesures : 1 campagne par an en période d'étiage

### Pour les mesures piézométriques

- 10 piézomètres, dont 4 existants : PZ01 - PZ07 sur la parcelle de la STEP à Féchain - PZ09 a et b appartenant au SIDEN France
- Équipement nécessaire : piézomètres Ø115/125 de 15 à 30 m de profondeur / limnigraphes si mesure en continu
- Fréquence des mesures : hebdomadaire et en continu
- Prélèvements bimestriels de l'eau pour déterminer la teneur en nitrates de la nappe (2 piézomètres)

## Étapes à venir

- Mise en place du réseau par l'Institution
- Exploitation pendant 3 ans du réseau par OTECH Environnement, basé à Aubigny-au-Bac
- Création d'une base de données informatisée au début de la campagne de mesures
- Réalisation des parties 3 à 6 en 2007 et 2008

## **b. Inventaire des Zones Humides : présentation de la méthode employée par Melle Bettina LANCHAIS (stagiaire à l'Institution)**

Les dispositions C2 et C3 du SDAGE Artois-Picardie prévoit qu'au sein de chaque SAGE soit réalisé un inventaire des zones humides. Cette étude a été confiée à une étudiante, Melle Bettina LANCHAIS, dans le cadre d'un stage de fin d'année. Le stage, d'une durée de 5 mois, a débuté en avril et prendra donc fin en août.

### Méthodologie employée :

- Délimitation grossière des zones humides à partir des cartes IGN 1/25000 (marais, fonds de vallée)
- Délimitation et cartographie fine à partir de relevés de végétation réalisés sur le terrain
- Renseignement d'une fiche de données pour chaque zone humide (valeurs, activités, menaces, réglementation...), à partir :
  - des observations effectuées sur le terrain,
  - de la consultation des études réalisées antérieurement,
  - de la consultation des documents d'urbanisme,
  - d'entretiens réalisés auprès des acteurs et des administrations (Agence de l'Eau, DIREN, ...).

### c. Animations auprès des scolaires

La disposition F5 préconise de « mettre en place, dans le cadre des SAGE, des actions et une politique de sensibilisation et de formation, en particulier des scolaires, sur le fonctionnement global des écosystèmes aquatiques et leur protection ».

Pour satisfaire aux attentes de cette disposition, des animations auprès des scolaires du bassin vont être réalisées autour du thème « le fonctionnement global des écosystèmes aquatiques et leur préservation ».

La présence de canaux, du Nord, de la Sensée, de l'Escaut et de la Scarpe, suggère l'utilisation d'une péniche itinérante qui sera louée pour accueillir les scolaires et les animations.

Les animations seront donc confiées à des professionnels et destinées à toutes les écoles primaires du bassin versant de la Sensée qui souhaitent en bénéficier. Elles devraient débuter en 2005 et s'étaler sur une période de 3 années. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la commission thématique n°4 « information et sensibilisation ».

### 3/ Organisation et fonctions des SAGE

Le Sage de la Sensée entame sa phase d'élaboration : c'est la phase de conception du document final. Elle est composée de 6 séquences successives.

- **L'état des lieux.** Il s'agit de recueillir des données existantes décrivant l'état des milieux, le contexte juridique, l'usage des milieux et les acteurs concernés.
- **Le diagnostic global.** Il permet de comprendre les problèmes en analysant la compatibilité entre les usages et les milieux, en déterminant le taux de satisfaction des usages et les potentialités des milieux, et en déterminant les enjeux et les comportements des différents acteurs.
- **Les tendances et les scénarios.** Des scénarios seront mis au point en analysant les objectifs, les enjeux et les risques.
- **Choix de la stratégie.** C'est le choix du « cap » que va prendre le SAGE. Sera choisi de façon consensuelle un des scénarios précédemment établi en tenant compte, par rapport aux objectifs, de tous les aspects : écologique, paysager, économique, et financier.
- **Les produits du SAGE.** Il s'agit lors de cette étape de formaliser de façon précise les objectifs du SAGE par la définition :

premièrement des orientations de gestion : sous forme de prescriptions réglementaires et sous forme de recommandations techniques à destination des maîtres d'ouvrages sur la façon de concevoir ou de gérer les aménagements.

deuxièmement des orientations d'aménagement. Ces orientations peuvent se traduire concrètement par :

- **des programmes d'aménagement** tels que des opérations de dépollution, de restauration de rivière, d'exploitation-protection de nappe, etc...
- **des équipements.** Des réseaux de mesures pourront être modernisés, créés ou pérennisés tels que celui mis en place dans le cadre de l'étude hydraulique globale.

troisièmement de tableaux de bord qui permettront un suivi de la mise en œuvre du SAGE.

quatrièmement d'un volet communication pour informer et sensibiliser le public.

- **Validation finale.** Cette validation par la Commission Locale de l'Eau s'effectuera au regard de la cohérence avec le SDAGE et les autres documents réglementaires.

Par rapport aux objectifs qui seront formalisés, un SAGE peut donc remplir plusieurs fonctions et il a le pouvoir d'intervention qu'on lui donne. Ainsi il peut remplir :

- une fonction réglementaire : il peut produire ou adopter des règles,
- une fonction gestionnaire, par la création par exemple de nouveaux aménagements ou encore de nouveaux types d'action publique en articulation avec d'autres politiques,
- une fonction cognitive : il est capable de faire connaître,
- une fonction administrative pour la prise de décision en fonction des orientations et des priorités définies par un collectif.



#### **4/ Propositions de méthodes de travail**

Etant donné le nombre important d'inscrits à cette commission, certaines personnes ont soumis des propositions de méthode de travail en vue d'améliorer la qualité du travail réalisé. Il s'agit notamment de M. SANTERNE, maire de Rémy qui proposait de scinder la commission en deux sous-groupes, et de M. HERBO.

Parmi les méthodes proposées ci-dessous,

- Créer une nouvelle commission thématique (objet d'une validation par la CLE),
- Adopter un fonctionnement pyramidal : création de sous-commissions, 2, 3 ou 4,
- Conserver cette commission / ne traiter qu'un thème ou deux par réunion / créer des comités d'experts en cas de besoin (10-12 personnes max),

M. POULAIN propose d'organiser les réunions selon la dernière méthode. Elle présente l'avantage de ne pas multiplier le nombre de réunions. De plus, en cas de difficultés rencontrées sur un thème particulier, elle peut nommer un comité d'experts pour œuvrer sur le problème soulevé et passer au deuxième thème.

Mme LEGOFF suggère de scinder en début de séance l'assemblée en deux groupes distincts afin de travailler chacun de leur côté sur un thème différent. Ces deux groupes se rejoindraient en fin de séance pour faire la synthèse de leur travail.

Mrs MASCLET et HERBO souhaitent pouvoir conserver la possibilité de travailler sur chaque thème abordé par la commission. D'une manière générale, sur le nombre total d'inscrits la moitié seulement se rendent aux réunions proposées. Ainsi la taille du groupe ne demeure plus une contrainte. La proposition de Mme LEGOFF n'est donc pas retenue.

M. MASCLET s'interroge sur le bien-fondé de déléguer une partie du travail à un comité d'experts sachant que les orientations du SAGE doivent être élaborées par les acteurs du territoire et non par des externes.

A cet égard, M. POULAIN précise qu'il sous-entendait que les experts soient des personnes motivées inscrites dans cette commission et se proposant de former le groupe en question. Ainsi il a été décidé de remplacer le terme trop ambigu « comité d'expert » par « groupe de travail ».

M. THIEBAUT rappelle qu'il est toutefois possible de faire appel à des experts ou spécialistes externes, par exemple de l'Agence de l'Eau, la DIREN, ... pour instruire les membres de la commission sur une problématique bien particulière.

M. MASCLET remarque qu'il sera nécessaire de préciser sur les convocations les thèmes abordés de manière à ce que chacun puisse avant la réunion mener sa propre réflexion et préparer la réunion.

La commission a donc choisi de retenir la méthode proposée par M. POULAIN, avec la possibilité de nommer en interne un groupe de travail.

#### **5/ Perspectives**

➤ Une prochaine réunion sera consacrée aux zones humides avec visite de l'Espace Naturel Sensible du Conseil Général du Nord situé sur le marais d'Arleux.

➤ Les deux premières étapes de l'élaboration du SAGE consistent à dresser un état des lieux du bassin et de réaliser un diagnostic global des milieux et des usages. Au lieu d'avoir deux étapes bien distinctes l'intérêt est de les fusionner en une seule en vue de travailler en même temps sur l'état des lieux et le diagnostic. C'est ce qui se fait dans la plupart des autres SAGE.

- ⇒ Une réunion sera programmée dans le courant du deuxième semestre afin :
- de présenter l'état d'avancement de l'« état des lieux-diagnostic »,
  - d'évaluer la nécessité de mener des investigations supplémentaires en vue de réaliser un état des lieux-diagnostic pertinent.

## 6/ Débat / Echange

⇒ Mme LEGOFF et M. MAIRE affirment qu'ils sont dans l'incapacité de lire le Porter à Connaissance du SAGE de la Sensée distribué sous format CD Rom, ne possédant pas le logiciel adéquat. Ce logiciel, appelé Acrobat Reader est enregistré sur le CD et peut être également téléchargé gratuitement sur Internet ([www.telecharger.com](http://www.telecharger.com)).

⇒ Des précisions concernant l'inventaire des zones humides sont demandées. Mme ALLART demande si la méthode employée est similaire à celle élaborée au niveau national.

Melle LANCHAIS confirme que des fiches de données seront élaborées selon le modèle établi par le « tronc commun national » oeuvrant sur les zones humides.

M. BOUTROUILLE désire savoir si dans le cadre de ce travail seront effectués des inventaires faune/flore.

Melle LANCHAIS avance qu'elle envisage seulement dans un premier temps d'établir une cartographie des zones humides, en détaillant les habitats présents à partir d'une analyse rapide de la végétation. A l'issue du rendu de stage, la commission pourra quant à elle envisager ou non de poursuivre les investigations sur les zones humides définies en procédant à des inventaires faune/flore.

Mrs MASCLET et GAZEL sont conscients de l'intérêt de cette étude qui vise à assurer ultérieurement une meilleure gestion et protection des zones humides, mais demeurent inquiets en qualité d'usagers sur le fait que cet inventaire pourrait être une préfiguration à la prise de mesures draconiennes telles que celles envisagées sur les sites NATURA 2000. Le risque est que ces sites remarquables deviennent des zones NATURA 2000 et donc fermés à tous les usages.

Mme LEGOFF remarque qu'il est important de protéger la vallée, ses étangs et marais pour que tout le monde puisse ensuite en profiter. Des mesures de protection doivent être élaborées pour éviter que ne disparaissent ces milieux remarquables.

Mme AUBERT rappelle que ce sont les acteurs du SAGE qui définiront les orientations de gestion de ces milieux.

Suite à la proposition de réaliser une visite de l'ENS dans le cadre de la prochaine réunion consacrée aux zones humides, Mrs HERBO et MASCLET ont soulevé le fait que ce site interdit tout usage et demeure fermé par une clôture de 2m de haut.

A cet égard M. FONTAINE souligne que le site fermé correspond à un espace minime de 3 ha et qu'il a avant tout un usage pédagogique dans le cadre de visites guidées.